

Procès-verbal de la séance publique tenue le 9 septembre 2020 à 19 h 15 au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Étaient présents : Monsieur René Mercure, conseiller et président
 Madame Denise Hébert, membre
 Messieurs Denis Adams, membre
 Rémy Bélanger, membre
 Pierre Gélinas, membre

Officier municipal : Monsieur Luc Fortin, surintendant Service des travaux publics

Madame Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire.

Assistance : 28 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le conseiller, monsieur René Mercure souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à la rencontre de ce soir. Il croit qu'en tant que conseiller représentant le secteur, il est beaucoup plus facile pour lui de défendre les projets du secteur par la présence des nombreuses personnes aux réunions du conseil de quartier. Il se dit très satisfait, car il n'atteint même pas ce nombre lors des rencontres publiques du conseil municipal. Au mois de mars, une assemblée du conseil de quartier de La Croche a eu lieu et celle de Couronne rurale était prévue dans les deux semaines suivantes, à ce moment-là en raison de la pandémie il était impossible de tenir des réunions publiques du conseil de quartier. Il tient à s'excuser, car avant d'être élu des gens lui ont demandé s'il tiendrait des réunions du conseil de quartier et il n'a pu le faire avant ce soir. Lorsque le public a été admis de nouveau aux séances publiques du conseil municipal, il a donc prévu une réunion du conseil de quartier de Couronne rurale au début septembre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller, monsieur René Mercure fait lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par madame Denise Hébert

Appuyé par monsieur Rémy Bélanger

Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en faisant l'ajout des sujets suivants tout en laissant le point « divers » ouvert

6.1 Rue Bourassa

10.1 Renoué du Japon / espèce végétale envahissante

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 mars 2019
4. Suivi au procès-verbal du 27 mars 2019
5. Chemin des Hamelin
 - 5.1 Parc
 - 5.2 Vitesse
 - 5.3 Viaduc
6. Glissière dans la côte du Lac-à-Beauce

7. Proposition de vitesse sur la route 155 Sud entre les kilomètres 102 et 109
8. Patinoire du secteur Carignan
9. Analyse de l'eau des puits artésiens
10. Divers
11. Période de questions
12. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2019

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par monsieur Pierre Gélinas

Appuyé par monsieur Denis Adams

Et résolu :

QUE le procès-verbal du 27 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2019

M. Mercure souligne qu'il n'y a rien de particulier à souligner. Cependant M. Remy Bélanger désire revenir sur la présentation du Bassin versant Saint-Maurice pour ce qui est des puits artésiens. Il mentionne que malgré le fait que notre secteur n'était pas compris dans les visites, il a insisté en consultant leur site web pour faire une demande. Par la suite, une visite à domicile en présence de deux personnes a été réalisée chez lui et il se dit très satisfait de leur service. Une seconde visite a eu lieu cette année afin de vérifier les données de l'année précédente, et ce, sans aucun coût. Il souhaite que l'ensemble des propriétaires de puits artésiens puissent profiter de l'expertise de cet organisme afin de connaître la qualité de leur eau. Il croit qu'il est important pour chacun de connaître la qualité de leur eau, car il arrive parfois que nous retrouvions des fosses septiques à proximité d'un puits artésien.

Le citoyen, M. Alain Cloutier désire revenir sur le point no 7 à l'ordre du jour de cette réunion. En page 9, il a soulevé trois éléments concernant le chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce et pour lesquels il devait y avoir un suivi.

1. Il avait été mentionné que le panneau « *pas de déchet, sous peine d'amende* » avait été retiré lors des travaux effectués au rond-point. Ces travaux ont été réalisés en 2017 et à l'heure actuelle, le panneau n'a pas encore été installé et se demande quand le tout sera fait puisque des gens continuent de faire le dépôt plus particulièrement de déchets de végétaux. Il croit que c'est moins long et moins coûteux pour la Ville d'implanter un panneau au lieu de venir ramasser les déchets avec de la machinerie. M. Mercure prend en note ce commentaire pour vérification et suivi.
2. Il s'agit de la courbe qui est très dangereuse à hauteur des adresses entre les 440 et 446. Il a pris la peine de mesurer la chaussée entre le gravier et la ligne jaune où il y deux mètres de distance et lorsque nous circulons nous longeons la ligne jaune, car la largeur de la plupart des véhicules est de deux mètres. Alors cette courbe est devenue très étroite, la chaussée est toujours cahoteuse et mal inclinée. Dans ce cas-là, le tout devrait être corrigé. M. Mercure prend en note ce commentaire pour vérification et suivi.
3. Toujours au rond-point de ce même chemin, le pavage a été retiré en 2017. Il devait être effectué, mais à ce jour les travaux n'ont pas encore été réalisés. Actuellement, nous y retrouvons des trous et des arbres ressortent du terrain. Il croit que des travaux devraient être effectués pour corriger la situation, car ils ont été inachevés à ce moment-là. M. Mercure mentionne qu'il n'était pas au fait de cette situation et qu'il a pris note aussi de ce commentaire pour en assurer un suivi. M. Cloutier souligne que l'objectif des réunions de conseil de quartier est de recueillir les commentaires de la population. M. Luc Fortin apporte des précisions à ce sujet. M. Sylvain Hénault avait ce dossier entre les mains pour ce qui est de la pose de la pancarte, mais malheureusement il ne fait plus partie de l'organisation. Nous reprenons le dossier pour en assurer un suivi et il en sera de même pour les travaux de voirie.

5. CHEMIN DES HAMELIN

5.1 PARC

M. Mercure souligne que l'automne dernier, le conseil municipal a pris la décision de fermer certains parcs afin d'économiser sur les coûts d'entretien dans le but de respecter le budget. En 2017, les membres du conseil souhaitaient diminuer la dette des contribuables tout en rationalisant les dépenses, car le remboursement des intérêts représente une forte somme annuellement. Si nous évitons d'augmenter la dette tout en diminuant le remboursement des intérêts annuels, cet argent pourrait servir à réaliser différents projets. Le parc du chemin des Hamelin sera fermé parce que le module était rendu en fin de vie. Cependant, il a demandé avant de fermer le parc d'aller faire une vérification en présence de messieurs Patrice Arvais du Service du loisir et de la culture et monsieur Rémy Bélanger. Nous sommes en attente d'une date pour cette visite. M. Bélanger mentionne que ce parc comprend une balançoire avec quatre chaises ainsi qu'une glissade. Ce matin, il est allé faire une vérification et selon lui le seul entretien qu'il peut voir pour ce parc est de vider la poubelle de temps à autre et considère qu'il n'y a rien de dangereux à l'heure actuelle. M. Mercure ajoute qu'une inspection doit être effectuée toutes les deux semaines pour vérifier l'état des modules.

5.2 VITESSE

M. Mercure mentionne qu'il a reçu des appels de citoyens qui ont remarqué que la limite de vitesse n'est pas respectée sur le chemin des Hamelin depuis que les VTT ont l'autorisation d'y circuler. Certains propriétaires de VTT circulent avec un silencieux modifié ou n'ont pas du tout cet équipement. J'ai informé ces personnes de communiquer avec la Sûreté du Québec lorsque ces faits sont constatés.

M. Bélanger circule régulièrement sur ce chemin, soit en véhicule ou à pied et il n'a pas remarqué la présence des policiers. Il a aussi constaté que lorsque les étudiants reviennent de l'École forestière, ils circulent à grande vitesse. Il nous fait part de son insatisfaction face à la couverture policière et croit que le conseil municipal devrait clarifier cette situation avec eux. Mme Hébert souligne que c'est la même situation sur la rue Bourassa. M. Mercure mentionne qu'il fera un suivi auprès du conseil municipal en ce qui a trait à la couverture policière sur notre territoire.

5.3 VIADUC

M. Bélanger informe qu'une demande a été effectuée auprès de M. Luc Fortin au Service des travaux publics pour l'installation de clôture à neige de chaque côté du viaduc, car il est arrivé quelques incidents pour les véhicules qui circulent sur la route en dessous du viaduc. M. Mercure mentionne que M. Fortin lui a confirmé qu'il va s'assurer qu'un suivi soit fait par le MTQ afin que ces incidents ne se reproduisent plus.

6. GLISSIÈRE DANS LA CÔTE DU CHEMIN CONTOUR-DU LAC-À-BEAUCE

M. Mercure mentionne qu'il s'agit de la glissière du côté droit en direction nord. Cette glissière a été installée près de la partie asphaltée du chemin. Selon les normes, il devrait avoir un écart d'un mètre entre l'asphalte et la glissière et en ce moment elle n'est pas conforme.

- La citoyenne, Mme Frédérique Laflamme souligne que la glissière est située le long de sa propriété et elle ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été installée de l'autre côté du chemin, car la distance est beaucoup plus large de ce côté-là. Elle a reçu une demande sur la possibilité d'empiéter sur son terrain pour que la glissière soit plus éloignée de la partie asphaltée et il n'y avait aucun problème de sa part, mais comme déjà mentionné l'espace est plus large et la courbe pourrait être coupée.

R : M. Fortin mentionne qu'une vérification a été effectuée et il a été remarqué que l'autre côté du chemin est beaucoup plus abrupt. Il mentionne qu'éventuellement la glissière sera changée. Cette année, nous allons tasser la glissière d'un mètre vers votre propriété, car c'était dangereux et il n'était pas évident d'en faire le déneigement sur cette section du chemin. Mme Laflamme ajoute que la glissière actuelle est brisée, car des poteaux ont été arrachés et demande s'il est possible de les ramasser parce qu'ils ont besoin de cet espace pour entrer sur leur propriété avec un camion dix roues. M. Fortin mentionne que les travaux vont se réaliser dans deux semaines. La glissière et les poteaux seront remis à neuf avec du remblai et de cette façon tout sera corrigé. De même, la glissière sera installée de façon à faciliter l'entrée sur votre propriété.

M. Mercure souligne que ces travaux sont estimés à 62 000 \$, ils ont été priorisés afin de sécuriser cet endroit. Cette somme a été prise à même le budget pour l'asphaltage et c'est pour cette raison qu'il n'y en aura pas cette année.

- Un citoyen demande si cela veut dire qu'il n'y aura pas d'autres travaux pour cette année.
R : M. Luc Fortin répond que ce sera le seul endroit où il y aura du pavage. Cette année, nous avons priorisé l'installation d'une nouvelle glissière pour plus de sécurité. Cependant, d'autres travaux seront réalisés prochainement, soit du déboisement, du rechargement, ponceaux et fossés, et ce, dans tous les secteurs.
- Le citoyen M. Pierre Plourde demande s'il serait possible de faire du pavage devant les boîtes aux lettres, car lorsqu'il pleut nous marchons dans la boue. De même, il est d'avis que les boîtes aux lettres pourraient être déplacées près de la clôture étant donné que nous manquons d'espace pour nous garer en période hivernale en raison de la présence de banc de neige qui résulte du déblaiement de la neige.
R : M. Luc Fortin mentionne qu'ils vont regarder pour la possibilité de faire le pavage, mais nous ne pouvons déplacer les boîtes aux lettres, car elles sont la propriété de Postes Canada.
- M. Denis Adams ajoute un commentaire par rapport aux travaux qui seront réalisés pour la glissière. Dans le fossé du côté gauche il y a présence d'arbres ce qui diminue de beaucoup la visibilité à cet endroit, donc les conducteurs ont tendance à se tasser vers l'autre voie.
R : M. Luc Fortin, comme mentionné plus tôt les travaux vont débiter à cet endroit dans deux semaines et que la réfection de la glissière demeure prioritaire ainsi que les deux côtés de la route où nous allons apporter des correctifs.

6.1 RUE BOURASSA

M. Mercure informe que des travaux seront également effectués cet automne sur la rue Bourassa. M. Luc Fortin souligne que des travaux seront réalisés comme chaque année et dans tous les secteurs. Comme mentionné plus tôt, les travaux vont débiter dans deux semaines incluant la rue Bourassa. Nous allons repartir cette année là où nous avons mis fin l'an passé pour se rendre jusqu'au bout de la rue. Il y aura aussi des travaux d'installation de glissières au début du mois d'octobre de même que du débroussaillage ainsi que du rechargement à divers endroits.

- Mme Denise Hébert demande s'il y aura du débroussaillage.
R : M. Fortin lui répond par l'affirmative et que c'est compris dans la liste des travaux.
- Mme Denise Hébert demande s'il y aura une correction à la sortie du pont du côté ouest.
R : M. Fortin assure que ces travaux sont en priorité pour le printemps prochain. Un citoyen suggère la pose d'asphalte en attendant les travaux. M. Fortin mentionne qu'il va considérer cette avenue.
- Le citoyen M. Hébert a remarqué une légère bosse à la sortie du pont et qu'elle pourrait endommager le dessous des véhicules. Du pavage pourrait être posé à cet endroit afin de corriger la situation.
R : M. Fortin en prend note. Cependant il informe d'un projet en cours dans le but de corriger la rue au complet.
M. Mercure informe d'un nouveau programme du gouvernement du Québec où il sera question de vérifier les chemins à usages multiples où nous pourrions bénéficier d'aide financière. À l'heure actuelle, nous devons établir un plan d'intervention pour les chemins à double vocation qui est à la charge du gouvernement qui leur sera présenté par la suite.
- Le citoyen M. Denis Hébert constate qu'au kilomètre 5.2 sur la rive Ouest cet endroit est dangereux lors du déblaiement de la neige, car il y a un manque d'espace.
R : M. Fortin mentionne que nous devons respecter les normes environnementales
- Le citoyen M. Denis Hébert demande où a été mise la terre lors des travaux pour refaire les fossés au coût de 12 000 \$ l'an passé. De plus, il a remarqué que des camions de la ville ont fait du rechargement pour un chemin appartenant au Club quad tandis que des travaux de rechargement auraient dû être faits sur la rue Bourassa.
R : M. Fortin lui répond que ce matériel a dû être apporté à l'endroit où il est entreposé. Il ajoute que du rechargement a été fait à l'embouchure de ce chemin et non sur la propriété du Club quad. Il n'a donné aucune directive en ce sens.

7. PROPOSITION DE VITESSE SUR LA ROUTE 155 SUD ENTRE LES KILOMÈTRES 102 ET 109

M. Mercure explique la proposition du ministère des Transports du Québec reçue afin de déterminer les nouvelles limites de vitesse à la suite des travaux de réfection de la courbe au kilomètre 107 entre les kilomètres 102 et 109. Dans cette même correspondance, le MTQ désirait connaître la position de la Ville quant à cette proposition. Comme présenté sur le tableau nous retrouvons les limites de vitesse antérieures au 21 janvier 2018 ainsi que celles depuis le 22 janvier 2018. Alors il s'agit :

- Jusqu'au kilomètre 102,7, une vitesse à 90 km/h;
- À partir du kilomètre 102,7 jusqu'au kilomètre 106, une vitesse à 70 km/h;
- À partir du kilomètre 106 jusqu'au kilomètre 108,2, la vitesse redevient à 90 km/h;
- À partir du kilomètre 108,2 jusqu'au kilomètre 109,5 où est située la bretelle, une vitesse à 70 km/h, car c'est la norme provinciale. Ensuite à compter de ce kilométrage, une vitesse à 90 km/h.

Il mentionne qu'il a été invité à la rencontre du Comité de sécurité publique où il a été question de cette proposition. Après discussions, les membres du comité suggèrent deux scénarios :

1. À partir de la ferme Migneault, réduire la vitesse à 80 km/h jusqu'à la bretelle à 70 km/h et ne pas autoriser le dépassement le long de ce parcours;
 2. À partir de la ferme Migneault réduire la vitesse à 70 km/h jusqu'au kilomètre 106, par la suite autoriser la vitesse à 90 km/h jusqu'à la bretelle à 70 km/h et ne pas autoriser le dépassement le long de ce parcours.
- Une citoyenne mentionne qu'elle réside le long de ce parcours et qu'elle est craintive lorsqu'elle entre dans sa cour en raison des lignes pointillées où le dépassement est autorisé. Les gens qui circulent à 70 km/h deviennent impatients et les incitent à faire le dépassement. Elle suggère une vitesse à 90 km/h jusqu'à la bretelle à 70 km/h et retirer également les lignes pointillées pour interdire le dépassement.

M. Mercure mentionne une discussion avec M. Létourneau qui voulait lui donner son opinion, car il ne pouvait être présent à la rencontre de ce soir. Il a fait savoir à M. Mercure qu'une demande avait déjà été faite auprès du MTQ pour retirer les lignes pointillées le MTQ a répondu qu'il ne pouvait retirer les lignes pointillées dans un bout droit. Étant donné que le MTQ a demandé notre opinion, cela ne veut pas dire que nous ne pouvons faire une autre demande en ce sens.

- Le citoyen M. Claude Boudreau mentionne qu'il réside de nombreuses années le long de cette route. Il a connu la vitesse à 90 km/h tout le long du parcours, le 70 km/h, ainsi que les variations de 80 km/h à 70 km/h. Depuis que la vitesse est à 70 km/h tout le long du parcours il considère que c'est dangereux pour eux d'entrer dans leur cour puisque le monde est impatient étant donné qu'ils circulent à cette vitesse durant plusieurs kilomètres. Également, il trouve qu'autoriser une zone de dépassement dans un village n'est pas très judicieux. Peu importe que la vitesse soit à 80 km/h ou 90 km/h jusqu'à la bretelle, la zone de dépassement doit être retirée. Il nous fait part d'une situation dont il a été témoin. Il s'agit de l'autobus qui s'est fait dépasser par un véhicule qui n'a même pas diminué sa vitesse.
- La citoyenne Mme Line Côté est d'accord avec la vitesse à 70 km/h, car elle croit que les gens circulent à plus de 70 km/h, soit environ 90 km/h. Quand la vitesse est à 90 km/h, les gens circulent à plus ou moins 110 km/h. Pour ce qui est des lignes pointillées, elle considère que c'est dangereux d'autoriser le dépassement, car sur cette partie de tronçon puisque nous y retrouvons des résidences avec enfants et animaux. Le dépassement ne devrait pas être autorisé dans ce secteur et elle l'a déjà souligné à maintes reprises, mais aucune action n'a été prise à ce jour. Elle est prête à participer à une réunion ou signer toute pétition pour faire changer les choses. Pour ce qui est de la vitesse autorisée, il ne devrait y avoir aucune variation le long de ce parcours.
- Le citoyen M. Yves Gilbert mentionne qu'il réside au lac Clair et qu'il emprunte ce parcours deux fois par jour. Il a remarqué que les gens ne respectent la vitesse à 70 km/h établie par la réglementation provinciale. Il est d'avis que la vitesse devrait être à 70 km/h jusqu'au kilomètre 109,5 et par la suite autoriser la vitesse à 90 km/h comme partout au Québec. Il est aussi d'avis que les lignes pointillées devraient être retirées afin de ne pas autoriser les dépassements sur cette portion de route.

- Le citoyen M. Pierre Plourde mentionne qu'il demeure le long du parcours et qu'il est difficile et même dangereux de rentrer dans sa cour. Il suggère de remettre la limite de vitesse à 80 km/h comme auparavant à partir de la sortie jusqu'au kilomètre 109,5 et de faire retirer les lignes pointillées. Il souligne que les personnes sont impatientes lorsqu'ils doivent circuler à 70 km/h.
- M. Remy Bélanger est d'avis que les autorités provinciales devraient reconsidérer les zones de dépassement sur cette portion de route du fait que cette situation est dangereuse pour les gens qui y circulent et qui résident le long de ce parcours.
- Le citoyen, M. Frédéric Lavergne mentionne qu'il réside sur le chemin de l'Église et qu'il emprunte cette portion de route au moins deux fois par jour. La vitesse à 70 km/h a été établie en raison des travaux effectués par le ministère des Transports pour la correction de la courbe. La vitesse devrait être remise à 90 km/h et se demande pourquoi il y a discussions à ce sujet. Le conseiller M. Mercure informe qu'il y a discussions à ce sujet à cette rencontre, car le ministère des Transports désirait obtenir notre opinion sur la proposition de limites de vitesse sur cette portion de route. M. Lavergne mentionne que c'est dangereux d'autoriser le dépassement au village, alors les lignes pointillées devraient être retirées et que la limite permise devrait être à 70 km/h puisque ce milieu est habité, mais pour le reste de la route la vitesse devrait être à 90 km/h, car les gens sont impatientes de circuler à 70 km/h vu que la route est belle. Les limites de vitesse permises sont affichées le long de la route et les gens peuvent s'ajuster.
- Le citoyen M. Marc-André Richard nouvellement propriétaire d'une résidence située sur la route 155. Il mentionne qu'il a été témoin de l'accident (face à face) en tant que premier répondant. Les lignes pointillées autorisant le dépassement près de chez lui devraient être retirées, car il ne désire plus être témoin de ce genre d'accident, peu importe la limite de vitesse autorisée.
- Le citoyen M. Pierre Lesage mentionne qu'il réside au lac Clair depuis environ une vingtaine d'années et circule sur cette route au moins deux fois par jour. Les gens ont subi les travaux de réfection de la courbe au kilomètre 107 représentant un énorme investissement, et ce, depuis deux ans. Il croit que les gens désirent retrouver une vitesse à la suite des travaux. Il comprend l'appréhension des gens qui résident le long de cette route en raison des lignes pointillées et peu importe la vitesse qui sera établie les gens vont continuer à dépasser dans cette zone. Avec ces réfections, il est d'avis que nous devons harmoniser la limite de vitesse et l'autoriser à 80 km/h à partir de la sortie à 70 km/h et retirer les zones de dépassement, car ce n'est pas vraiment une bonne idée. Les normes peuvent facilement se changer avec la pression du milieu.
- Le conseiller, M. Mercure mentionne que la recommandation est de retirer les lignes pointillées afin de ne pas autoriser le dépassement, et ce, à l'unanimité des personnes présentes dans la salle ce soir. Si le ministère des Transports n'est pas d'accord avec cette suggestion, nous allons revenir à la charge tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas acceptée.
- La citoyenne Mme Line Côté mentionne que des demandes ont été faites afin de ne pas autoriser le dépassement, et ce, depuis plusieurs années. Elle s'interroge pourquoi le ministère n'y a pas donné suite depuis ce temps.

8. PATINOIRE DU SECTEUR CARIGNAN

Le conseiller, M. Mercure mentionne qu'une analyse a été effectuée sur demande du conseil municipal dans le but de réduire les dépenses dans les parcs, les espaces verts et les patinoires. Lors d'une rencontre à Carignan, tous les élus étaient d'accord afin de restituer le parc et la patinoire. Nous devons respecter le budget. Le parc a été refait cette année et l'échéancier pour l'installation de la patinoire est prévu à l'automne 2021. Même s'il n'était pas conseiller à l'époque il était présent à cette rencontre. En tant que conseiller de ce secteur il travaille à ce que ce dossier se concrétise, car il est important pour les gens que ce secteur soit doté d'une patinoire. Il faut être réaliste, les enfants qui habitent dans les secteurs éloignés du centre-ville doivent prendre l'autobus tous les matins pour se rendre à l'école et dîner sur place. Ils reviennent chez eux seulement qu'en fin d'après-midi. Alors s'il n'y a pas de patinoire dans ce secteur, ils doivent encore se déplacer pour en bénéficier. L'activité physique à l'extérieur est bon pour le bien-être de tous. Donc, il va continuer à œuvrer afin que le dossier se réalise.

- La citoyenne, Mme Line Côté mentionne qu'il y a beaucoup de perte de temps d'au moins trente minutes pour se rendre dans un autre secteur afin que les enfants puissent pratiquer cette activité de plein air. Une patinoire dans notre secteur assure la sécurité pour les enfants, ils ne sont pas laissés à eux-mêmes, car les parents sont sur place, alors ils sont protégés et encadrés. Il y a même des personnes du centre-ville qui viennent patiner dans notre secteur. Elle ajoute que le parc est superbe, cependant le manège le plus apprécié (tyrolienne) n'est plus là. Toutefois une problématique a été constatée lorsque nous entrons dans le parc par la présence d'un trou, elle désire que la situation soit corrigée afin qu'il n'arrive pas d'incident à cet endroit.
R : M. Mercure mentionne que nous prenons note de ce commentaire et qu'une vérification sera effectuée.

9. ANALYSE DE L'EAU DES Puits ARTÉSIENS

Le conseiller, M. Mercure mentionne que ce sujet avait été discuté à la dernière rencontre du conseil de quartier où le Bassin versant a fait état des résultats du projet « Qualité de l'eau des puits artésiens de la Mauricie ». Il y avait eu aussi explication entre un puits de surface et un puits en profondeur. Par la suite, la Ville souhaite mettre sur pieds un système sur le même principe que la vidange des fosses septiques. La Ville va demander aux gens s'ils souhaitent faire analyser leur eau de puits artésien. Alors, grâce à cette banque de nom, il sera possible de faire des appels d'offres dans le but d'obtenir un tarif par résidence afin d'offrir ce service à toutes les personnes intéressées. Cependant des trousseaux sont disponibles à la pharmacie Jean Coutu pour permettre une analyse pour un montant approximatif de 85 \$.

- M. Rémy Bélanger mentionne qu'à cette rencontre il avait été mentionné que la Ville regarderait à trouver une solution afin que les analyses soient faites dans certains commerces chez nous, car c'est compliqué pour nous de devoir acheminer ces demandes d'analyse à l'extérieur de La Tuque.
- M. Denis Adams spécifie que ces analyses ont pour but d'obtenir des résultats bien précis. Le laboratoire faisant ce genre d'analyses doit être accrédité par le ministère et croit que cela ne pourrait être possible à La Tuque. Ce que M. Mercure explique c'est qu'une firme spécialisée se déplacerait à une journée fixe à La Tuque pour récupérer les échantillons et repartir avec pour en faire l'analyse. Il n'est aucunement question d'entreposage. M. Mercure ajoute que ce projet est actuellement sur la glace, car ce dossier était de la responsabilité de M. Sylvain Hénault qui a quitté l'organisation et permette l'embauche d'une autre personne. Il y a eu aussi des discussions à la réunion du conseil de quartier de La Croche où des personnes se sont montrées intéressées à ce qu'une analyse l'eau de leur puits artésien soit effectuée. Lorsque le projet sera mis sur pied, nous ferons paraître une publicité dans l'Écho de La Tuque afin que toutes les personnes intéressées puissent en être informées.
- Le citoyen M. Claude Boudreau mentionne qu'il pourrait s'agir d'une clinique mobile,

10. DIVERS

10.1 Renoué du Japon / Espèce végétale envahissante

Le conseiller M. Mercure mentionne qu'il y a eu des discussions à ce sujet avec M. Denis Adams. Étant donné que M. Hénault a quitté l'organisation, tout est retardé.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Le citoyen M. Marcel Otis mentionne qu'il s'est beaucoup déplacé cet été sur le chemin de contournement sur la rive Ouest et la Route 25. Il a constaté que la végétation était plus dense et que ce n'était pas sécuritaire car il devait circuler presque au centre du chemin où il y a risque d'accident.
R : Comme mentionné plus tôt, M. Luc Fortin souligne que nous allons débiter le débroussaillage dans deux semaines et nous allons faire les courbes les plus dangereuses.
- M. Rémy Bélanger signale qu'entre les numéros civiques 100 et 700 du chemin des Hamelin, soit dans le 2^e courbe, il a remarqué la construction d'une bâtisse sans châssis avec cheminée ainsi qu'une toilette. Les gens se demandent si cette personne a obtenu un permis de la Ville pour ces constructions. Une vérification devrait être effectuée par la Ville.
R : M. Mercure souligne qu'il va en informer M. Philippe Pronovost, superviseur permis et inspections.

- Le citoyen M. Pierre Lesage porte à l'attention du conseiller M. Mercure qu'il était présent à la dernière rencontre du conseil de quartier et qu'il avait fait une intervention au sujet des conteneurs dans le secteur du lac Clair et désirait revenir sur ce point de discussions. Selon lui, les conteneurs n'étaient pas adaptés au secteur. Ainsi, il désire obtenir les contrats pour lui permettre de vérifier si l'entrepreneur respecte les termes de son contrat et rencontrer le conseiller, M. Mercure pour pouvoir en discuter. Il aimerait aussi pouvoir obtenir le contrat sur l'entretien des chemins qui a été octroyés. Il aimerait être capable de pouvoir répondre aux questions des riverains dont il est président de l'Association. Il s'agit des mêmes questions posées l'année passée dont il n'a eu aucune réponse à ce jour.
R : M. Mercure mentionne que des demandes de candidatures ont été effectuées pour les deux postes à combler en environnement. Cependant, il a eu des discussions avec M. Jean-Sébastien Poirier qui lui a mentionné qu'il siégeait sur un comité dont M. Lesage était membre et qu'il y aurait une discussion avec lui.
- Le citoyen M. Luc Marchand du secteur lac Chat mentionne qu'il rencontre les mêmes problématiques quant aux conteneurs qui ne sont pas adaptés eux aussi pour ce secteur. Nous devrions travailler à trouver des solutions et non des coupables. Il aimerait être invité aux rencontres pour discuter de ce point et qu'il est intéressé à aider afin de trouver des solutions pour corriger la situation. De plus, il aimerait aussi obtenir le contrat.
- Mme Sylvie Ruel fait une intervention au sujet de l'obtention de contrat. Elle souligne que toute personne désirant obtenir un document il est possible pour les personnes de faire une demande d'accès à l'information. Le formulaire peut être obtenu sur le site web de la Ville et peut être complété à l'écran. Les coordonnées pour faire parvenir la demande est indiqué sur le formulaire et par la suite un suivi sera fait de notre part. Pour toutes personnes qui n'ont pas la possibilité de faire une demande par Internet peuvent se procurer un formulaire à la réception de l'hôtel de ville.
- Le citoyen M. Serge Côté du lac Lagon sur la rive Ouest. Il explique qu'il y a seulement deux résidences et de l'autre côté nous retrouvons une descente pour bateau pour donner accès au lac. Il a constaté que des gens viennent camper à cet endroit où nous retrouvons plein déchets en raison de leur présence. Il a fait part de ces faits à la Ville qui l'a informé que les gens peuvent faire du camping 7 jours par année. Il souligne qu'il paie des taxes foncières, qu'il lui faut un permis pour couper du bois en plus de l'installation d'une fosse septique tandis que de l'autre côté les gens ne respectent aucune règle. Après plusieurs demandes, le ministère des Ressources naturelles est venu sur place pour lui dire que tout est conforme. Il se demande ce que nous pouvons faire pour régler cette situation.
R : M. Mercure mentionne qu'il va s'informer à ce sujet.
- M. Denis Adams demande si cette descente a été fait par la Ville.
R : Cette descente n'a pas été faite par la Ville mais plutôt par les utilisateurs.
- Le citoyen M. Claude Boudreault signale qu'il est impossible à l'heure actuelle de consulter sur le site web de la Ville les procès-verbaux des assemblées publiques, soit ceux avant janvier 2020.
R : M. Mercure répond qu'une vérification sera effectuée.
- Le citoyen M. Paul Dufour du lac La Tuque se questionne pourquoi il ne fait pas partie de la Couronne rurale. Nous retrouvons les mêmes problématiques constatées au lac Lagon avec des gens qui campent un peu partout, des chemins mal entretenus, alors il considère qu'il paie des taxes exorbitantes. Il trouve qu'il y a un manque de respect envers eux, donc il souhaite redevenir T.N.O. et arrêter de payer des taxes à la Ville. Les taxes payées par les gens doivent aussi servir pour des services dans notre secteur.
R : M. Mercure lui répond que le lac La Tuque ne fait pas partie de la Couronne rurale mais plutôt des territoires forestiers. Chaque association dépose une demande d'aide financière en indiquant les travaux qu'ils désirent réalisés et un montant leur est accordé par la Ville pour leur réalisation. Un montant de 14 000 \$ a été accordé à votre association pour le débroussaillage. Un projet a été demandé ce printemps pour l'implantation d'une frayère et l'installation d'un ponceau. Toutes les associations ont obtenu de l'aide financière de la Ville cette année mais il y a eu retard dans le paiement car elle devait être versée en septembre. Il explique aussi la façon dont est accordée l'aide financière pour l'entretien des chemins.

12. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par monsieur Pierre Gélinas

Appuyé par madame Denise Hébert

Et résolu :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



René Mercure, président



Sylvie Ruel, secrétaire